

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III

20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

☎ 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 03 Juin 2024

ARRETE N° 2024-031

Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil
pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal des élections municipales du 24 Mai 2020.
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le **08 Juin 2024 à 16H30**.
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- **Article 1er** : Monsieur Dominique, Etienne CARLOTTI Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le 08 Juin 2024 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer à 16H30 le mariage de Monsieur Jean-Christophe, François MONDOLONI et Madame Marie, Maximilienne CARLOTTI.

- **Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240603-2024-031-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024

Fait à Propriano, le 03 Juin 2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

